Subvention publiques reçues par l'organisme 2023, 2024, 2025

Nom de l'organisme :

Merci de déclarer les subventions publiques reçues en 2023, 2024 et 2025.

Merci de préciser le cas échéant si l'aide vous a été notifiée comme relevant d'un régime d'aide européen particulier (régime de minimis, de minimis SIEG, PME, jeunes pousses, etc.).

| Organisme | Année de | Projet pour | Montant de | Si pertinent, régime |
|---------------------------|----------|-------------|------------|----------------------|
| | | | | |
| financeur/attributaire de | | - | l'aide | d'aide européen |
| l'aide | l'aide | été obtenue | | mobilisé |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Merci de remplir les questionnaires ci-après :

- → Le questionnaire « <u>Déclaration des aides de minimis</u> » est à remplir, cocher et signer **même si** vous n'avez jamais perçu d'aide de minimis.
- → Le questionnaire « <u>Déclaration des aides jeune pousse</u> » est à remplir, cocher et signer **même** si vous n'avez jamais perçu d'aide jeune pousse.

| | ATION | DEC / | AIDEC | | AIRLIBAIC |
|--------|-------|-------|---------|------|-----------|
| DFCLAF | KAHUN | DES A | AIDES « | DF I | MINIMIS » |

(Règlement n°2023/2831 et n°2023/2832 relatif aux aides « de minimis »)

| Je soussigné(e), |
|--|
| ☐ M/Mme Représentant(e) légal(e) de l'entreprise/l'association (ci-après « la structure ») |
| OU |
| □M/MmeExpert-comptable ou Commissaire aux comptes agissant pour le compte de l'entreprise/l'association(ci-après « la structure »); |
| |
| Certifie sur l'honneur à la date de la signature les informations suivantes : |
| - Les exercices comptables de la structure vont du/_/ au// |
| |
| A (a) la structure ainsi que les éventuelles sociétés du groupe auquel elle appartient ¹ , n'ont pas été destinataires de décision d'attribution d'aide « de minimis » ² allouées par les pouvoirs publics durant l'exercice fiscal en cours et les 2 exercices fiscaux précédents ; |
| ου |
| B □(c) la structure ainsi que les éventuelles sociétés du groupe auquel elle appartient ont été destinataires d'une ou plusieurs décisions d'attribution d'aide « de minimis » allouées par les pouvoirs publics durant l'exercice fiscal en cours et les 2 exercices fiscaux précédents. |
| Dans le cas B uniquement les aides « de minimis » doivent être listées dans le tableau ci- dessous. |
| Liste des aides « DE MINIMIS » octroyées à la structure unique ³ sur l'exercice fiscal en cours (n) et les 2 exercices précédents (n-1 et n-2) au jour de la déclaration |
| |

¹ Notion « **d'entreprise unique** » qui concerne toutes les entreprises du groupe de l'entreprise qui entretiennent des relations de détention majoritaires les unes avec les autres (sociétés mères et filiales) ou qui peuvent nommer ou révoquer les dirigeants d'une autre entreprise ou encore exercer une influence dominante sur une entreprise par le biais des contrats ou des statuts.

² Les aides « *de minimis »* sont des aides expressément allouées par les pouvoirs publics au titre d'un des règlements européens suivants : les règlements n°2023/2831 (cas général) du 13 décembre 2023, le règlement n°2023/2832 (services d'intérêt économique général SIEG) du 13 décembre 2023.

Les pouvoirs publics qui allouent des aides « de minimis » ont l'obligation d'informer par écrit les entreprises bénéficiaires, du caractère « de minimis » des aides ainsi attribuées (dans le courrier de notification, dans la convention, dans la délibération ou dans un courrier annexe).

³ La structure doit déclarer dans ce tableau ses propres aides « de minimis » ainsi que celles reçues par les éventuelles autres entreprises avec lesquelles elle constitue une « entreprise unique » au sens du règlement « de minimis » 2023/2381; l'entreprise unique recouvre toutes les entreprises au sein d'un groupe d'entreprise, qui entretiennent entre elles des détentions majoritaires.

| Entreprise(s)/associations bénéficiaire(s) des aides « de minimis » (L'entreprise et les autres entreprises avec lesquelles elle constitue une « entreprise unique ») | Année de l'attribution de l'aide (Date de la délibération ou du courrier de notification de l'aide ou de la convention) | Projet pour lequel l'aide a été obtenue | Montant l'aide ⁴ | de | Règlement « de minimis » ayant servi de base à l'aide ⁵ |
|--|---|--|--------------------------------|----|---|
| | | | | | N° |
| | | TOTAL | | | |

La structure s'engage à informer l'organisme public de toute autre éventuelle décision d'attribution d'aide « de minimis » qui lui serait octroyée (à elle ainsi qu'aux autres éventuelles structures de son groupe avec lesquelles elle constitue une « entreprise unique » au sens du règlement « de minimis ») entre la date de la présente déclaration et la date de l'éventuelle future décision d'attribution d'aide par l'organisme.

| Fait et déclaré exact sur l'honneur à Le/ pfaire valoir ce que de droit. | our servir et |
|--|---------------|
| Nom :Qualité | |
| Signature: | |

⁴ Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut de l'aide (ESB) qui a été communiqué à l'entreprise lors de l'attribution de l'aide.

⁵ Citer ici le numéro du règlement utilisé par les pouvoirs publics comme base juridique pour l'aide ; ce règlement doit être mentionné dans la convention ou le courrier de notification de l'aide

DECLARATION DES AIDES « JEUNES POUSSES »

(Mesure 6.5 du régime cadre exempté PME n°SA 40453/100189 OU mesure 5.2.2 du régime cadre exempté financement des risques n°SA 40390/59107)

| Je soussigné(e), |
|--|
| ☐M/Mme Représentant(e) légal(e) de l'entreprise (ci-après « l'entreprise ») |
| ου |
| □M/MmeExpert-comptable ou Commissaire aux comptes agissant pour le compte de l'entreprise(ci-après « l'entreprise ») ; |
| Certifie sur l'honneur à la date de la signature les informations suivantes : - Les exercices comptables de l'entreprise vont du/_/ au// - L'entreprise a été créée le/_/ |
| ☐ (a) l'entreprise n'a pas été créée par une concentration d'autres entreprises ou une reprise d'entreprise; OU ☐ (b) l'entreprise a été créée par une concentration d'autres entreprises ou une reprise |
| d'entreprises ; |
| □(a) l'entreprise n'a pas à ce jour distribué de dividendes à ses actionnaires ; OU |
| □(b) l'entreprise a déjà distribué des dividendes à ses actionnaires ; |
| □(a) l'entreprise n'est pas cotée en bourse ; OU |
| □(b) l'entreprise est cotée en bourse ; |
| ☐(a) l'entreprise répond à la définition de la « petite entreprise » au sens européen6 depuis au moins 2 exercices comptables consécutifs, c'est à dire : - qu'elle n'a pas plus de 49 salariés (en équivalent temps plein ETP) - ET |
| soit elle n'a pas plus de 10 M€ de chiffre d'affaires ; soit elle n'a pas plus de 10 M€ de bilan annuel ; |
| - ET qu'elle n'est pas partenaire ou liée avec une autre entreprise qui lui ferait dépasser ces seuils. |
| OU 6 Définition en annexe 1 du règlement UE n°651/2014 du 17 juin 2014 publié au JOUE n°L187/1 du 26 juin 2014 |

depuis 2 exercices comptables consécutifs, c'est à dire :
- soit elle a plus de 49 salariés (en équivalent temps plein ETP) sur les deux derniers

□(b) l'entreprise ne répond pas à la définition de la « petite entreprise » au sens européen

| exercices comptables clos ; - soit elle a plus de 10 M€ de chiffre d'affaires ET elle a plus de 10 M€ de bilan annuel depuis 2 ans, sur les deux derniers exercices comptables clos ; - soit elle est partenaire ou liée avec une autre entreprise qui lui ferait dépasser ces seuils. | | | | | | | |
|--|---|--|-----------------------------------|---|--|--|--|
| □(a) l'entreprise n'a pas reçu depuis sa création d'aides publiques allouées au titre de la mesure « jeunes pousses » du régime d'aide cadre exempté PME n°SA 40453/100189 mesure 6.5 ou du régime d'aide cadre exempté financement des risques mesure n°SA 40390/59107 mesure 5.2.2 OU □(c) l'entreprise a reçu depuis sa création une ou plusieurs aides publiques allouées au titre de la mesure « jeunes pousses » du régime d'aide cadre exempté PME n°SA 40453/100189 mesure 6.5 ou du régime d'aide cadre exempté financement des risques mesure n°SA 40390 | | | | | | | |
| /59107 mesure 5.2.2, dar | ns ce cas ces aides | doivent être dé | clarées dans le tal | oleau ci-dessous | | | |
| Entreprise(s) bénéficiaire(s) des aides « jeunes pousses » | Année de l'attribution de l'aide (Date de la délibération ou du courrier de notification de l'aide ou de la convention) | Projet pour lequel l'aide a été obtenue | Montant de l'aide ⁶ | Régime d'aide ayant servi de base juridiques aux aides ⁷ | | | |
| | , | | | N° | | | |
| | | | | N° | | | |
| | | | | N° | | | |
| | | | | N° | | | |
| | | | | N° | | | |
| | | | | N° | | | |
| | | | | N° | | | |
| | | | | IN. | | | |
| | | | | N° | | | |

L'entreprise s'engage à informer l'organisme public de toute autre éventuelle décision d'attribution d'aide « jeunes pousses » qui lui serait octroyée entre la date de la présente déclaration et la date de l'éventuelle future décision d'attribution d'aide par l'organisme.

| Fait et déclaré exact sur l'hon faire valoir ce que de droit. | neur à | . Le// | pour servir et |
|--|---------|--------|----------------|
| Nom : | Qualité | | |
| Signature : | | | |
| | | | |

⁶ Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, mentionner ici le total du prêt, ou le total de la garantie ou le total de l'avance Remboursable.

⁷ Citer ici le numéro du régime d'aide utilisé par les pouvoirs publics comme base juridique pour l'aide ; ce régime doit être mentionné dans la convention ou le courrier de notification de l'aide ; il s'agit soit du régime d'aide SA 40453/100189 mesure 6.5 soit du régime SA 40390/59107 mesure 5.2.2.